

# Demande d'adhésion 2017



**habicoop**

AURA

Nom ( ou raison sociale ) :

Si vous êtes un groupe projet, nombre de membres :

Prénom :

Nom :

Adresse :

eMail :

Téléphone :

Notre adresse :

**Habicoop AURA**  
c/o Locaux Motiv'  
10 bis rue Jangot  
69007 Lyon

## Je souhaite adhérer au collège :

Personnes Physiques ————— | Une adhésion à prix libre à Habicoop AURA

Partenaires ————— | Une adhésion à 50 € à Habicoop AURA

Coopératives d'Habitants ———— | Une adhésion à 50 € à Habicoop AURA  
Associations de préfiguration ———— | Pour que votre adhésion soit complète,  
(groupe porteur d'un projet) | merci de bien vouloir adhérer à la  
(de coopérative d'habitants) | Fédération Française  
| des Coopératives d'Habitants.

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Le Conseil d'Administration doit valider l'adhésion avant qu'elle puisse être considérée comme effective.

Veuillez nous retourner ce bulletin dûment complété à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le règlement peut se faire par chèque libellé à l'ordre de la Habicoop AURA, ou par virement bancaire

( RIB : 42559 00069 4 1020039054 66 ;

IBAN : FR76 4255 9000 694 10200 3905 466 + BIC : CCOPFRPPXX )

J'affirme avoir pris connaissance de la charte de l'association au verso de ce bulletin.

Fait à :

Le :

Qualité de la  
personne qui signe :

Signature :



# habicoop

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

## Les membres de cette association partagent les valeurs suivantes :

- La coopérative d'habitants offre un rapport original au patrimoine : la propriété, collective, est dissociée du droit d'usage.
- La fonction d'habitat et l'intérêt collectif priment sur l'investissement immobilier et l'enrichissement financier.
- La coopérative d'habitants refuse la spéculation.
- La coopérative d'habitants implique la mutualisation d'espaces et de services qui favorise notamment la solidarité, l'échange et la modération de la consommation.
- Le projet est porté par des futurs habitants lors de sa phase de conception, dans la mesure du possible.
- Dans un esprit de coopération, chaque habitant est responsabilisé au sein d'un système de gestion collective.
- Les décisions entre coopérateurs sont prises démocratiquement selon le principe une personne = une voix, indépendamment du nombre de parts sociales ou de tout autre critère.
- La coopérative veille à diminuer son empreinte écologique par ses choix architecturaux et techniques, son territoire d'implantation ainsi que son fonctionnement au quotidien.
- La coopérative veille à ne pas exclure les personnes en difficulté, notamment les difficultés financières ne doivent pas être un facteur limitant. Elle se refuse à toute discrimination.
- La coopérative est ouverte sur son quartier et son environnement.